|  |  |
| --- | --- |
| CONSEIL PERMANENT DE  L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS  COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES | OEA/Ser.G  CP/CAJP/SA. 682/20  3 mars 2020  Original: espagnol |

Compte rendu analytique de la séance extraordinaire « Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlement intégral des conflits sociaux dans l'investissement en faveur du développement intégré » tenue le 27 février 2020

La réunion s'est tenue sous la présidence de l’Ambassadeur Carlos Alberto Játiva, Représentant permanent de l’Équateur et Président de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP). La séance a été ouverte à 14 h 46.

Le quorum réglementaire a été établi avec les représentants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Uruguay et Venezuela.

L’enregistrement de la réunion peut être écouté à l’adresse suivante :

<http://scm.oas.org/audios/2020/CP_CAJP-3520_02-27-2020.MP3>

1. Approbation du projet d’ordre du jour

La Commission a approuvé le projet d’ordre du jour ([CP/CAJP-3520/19](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_20/CP41983F07.docx) rev. 1).

1. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19), « Renforcement de la démocratie » :

* Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlement intégral des conflits sociaux dans l'investissement en faveur du développement intégré

M. Roberto Menéndez, Chef de la Mission d’appui au processus de paix en Colombie (MAPP), a prononcé un exposé sur le travail qu’effectue la mission pour aborder de façon constructive les conflits sociaux.

M. Menéndez a évoqué trois aspects pertinents pour expliquer comment le Secrétariat général de l’OEA, par le biais de la MAPP, a mis en œuvre les mandats établis par l'Assemblée générale, que la délégation du Pérou dirige depuis 2014 en matière de conflits sociaux. Le premier aspect concerne le cadre juridique et politique nécessaire à la participation d’une mission pour la paix de l’Organisation aux conflits sociaux d’un État membre, en l’espèce la Colombie. Le deuxième aspect concerne le type de matières et/ou de questions qui appellent l'attention et l’intervention de la MAPP, tandis que le troisième aspect a trait aux stratégies menées par la Mission pour aider l’État colombien à aborder les conflits sociaux de façon constructive.

M. Menéndez a également cité quatre modalités d’incidence ou d'appui que la MAPP fournit à la Colombie en matière de conflits sociaux : 1) suivi des dynamiques de conflit ; 2) accompagnement et légitimation des espaces de dialogue entre l’État et les acteurs sociaux ; 3) facilitation du dialogue ; 4) renforcement institutionnel par le biais de la formation.

Pour conclure, le Chef de la MAPP a énuméré les cinq axes d’intervention suivants que tout tiers international (missions de bons offices ou médiation) doit observer et envisager pour aider un pays à aborder les conflits sociaux : 1) connaissances ; 2) habiletés et compétences ; 3) cadre juridique et institutionnel ; 4) traitement et soutien des processus, surtout les processus de dialogue ; 5) attitudes devant être adoptées par tous les citoyens pour aborder les conflits de façon constructive.

1. Échange de données d’expériences et d’information pour le traitement efficace des conflits sociaux associés à l’investissement en faveur du développement intégré

Avant l’échange de données d’expériences et d’information entre les délégations, M. José Miguel Flórez, Secrétaire à la gestion sociale et au dialogue de la présidence du Conseil des ministres du Pérou, a prononcé une intervention par vidéo, qui est consultable à partir du lien vers le document [CP/CAJP/INF. 708/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42063T03.docx).

Ensuite, les délégations du Pérou, de la Colombie, du Suriname, du Canada et des États-Unis ont reconnu l’importance de la question et se sont félicitées de la convocation de cette réunion et des exposés présentés à cette occasion. Quelques délégations ont également fait part de législations, politiques, plans et programmes visant à prévenir et régler les conflits sociaux dans leurs pays respectifs.

À la fin des interventions, la CAJP a pris note de l’exposé du Chef de la MAPP, de l’intervention par vidéo du Secrétaire à la gestion sociale et au dialogue de la présidence du Conseil des ministres du Pérou et des interventions des délégations lors de l’échange de données d’expériences et d’information pour le traitement efficace des conflits associés à l’investissement en faveur du développement intégré ; elle a décidé ensuite que les résultats de cette réunion extraordinaire seront présentés au Conseil permanent pour acheminement ultérieur à l’Assemblée générale lors de sa cinquantième session ordinaire, en vertu du mandat établi dans la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15 h 35.

CP42089F04